Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [92] (2004)

Heft: 1488

Artikel: Avortement au Portugal : ou quand le gouvernement et l'Eglise catholique ne respectent pas la liberté des femmes

Autor: Casares, Maria

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282799

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avortement au Portugal: ou quand le gouvernement et l'Eglise catholique ne respectent pas la liberté des femmes

La dépénalisation de l'avortement n'existe pas en Irlande, en Pologne et au Portugal. La législation de ces trois pays interdit aux femmes d'avorter librement, alors que les autres pays européens ont adopté des lois légalisant l'interruption volontaire de grossesse. Pourtant en 1998, le parlement portugais approuvait une loi dépénalisant l'avortement. Mais une tractation politique entre le Premier ministre socialiste d'alors – Antonio Gutierres – et le leader de l'opposition de droite s'est terminé par un référendum et un vote populaire qui a abouti à un rejet de la loi.

Maria Casares

La situation s'est encore aggravée lors du procès pour avortement clandestin qui s'est tenu en octobre 2003 au tribunal de Maia de Porto où pas moins de 17 femmes et 26 autres personnes à se sont retrouvées inculpées. Ce procès a pourtant relancé le débat sur le terrain politique et forcé les partis politiques à se déterminer sur cette question. De plus, autour de ce procès, un large mouvement (féministes, syndicats et partis de gauche) est parvenu à se mobiliser, permettant ainsi un important travail d'information, qui a débouché sur une pétition.

Pénaliser les femmes qui avortent

Le ministère de la santé publique portugais a été informé de l'existence d'avortements clandestins et de leurs conséquences sur la santé des femmes. Les chiffres sont d'ailleurs édifiants de l'hypocrisie et du système patriarcal qui refusent aux femmes portugaises le droit à l'autodétermination de leur fécondité. De 1993 à 1997, les données épidémiologiques portugaises estiment à 80'000 avortements dont seuls 600 par an seraient légaux. Dans certains quartiers populaires très pauvres, les avortements clandestins sont l'occasion d'un véritable marché noir. Chaque année, des femmes se font avorter dans des conditions inadéquates et risquent ainsi leur vie. Depuis 1980, 100 femmes sont mortes suite à des avortements illégaux. Pour les autres, environ 9000 femmes par année, seules celles qui peuvent financer un séjour dans une clinique espagnole, peuvent avorter en toute sécurité.

Malgré ces chiffres catastrophiques, à Maia (Oporto), en 2001, 43 personnes ont été inculpées, de même à Aveiro, en 2003, avec 17 personnes inculpées – 7 femmes, 1 médecin et 9 autres personnes (maris, fiancées, et petits amis) ainsi qu'à Setúbal, en 2004, où trois femmes, dont une sage-femme ont été déferées devant les tribunaux. Cette succession de procès montre bien à quel point la chasse aux avortements devient un enjeu politique du gouvernement conservateur de majorité de droite. Ces procès sont la volonté de pénaliser les femmes qui avortent, bafouer leur dignité en les reléguant au rangs de coupables.

Ce constat accablant n'a pas découragé les femmes portugaises : leur force de rebondissement et leur créativité se sont amplifiées pour combattre ces injustices, notamment en utilisant un instrument démocratique – la pétition populaire –pour la réalisation d'un référendum.

La pétition pour l'avortement relance le débat

Dans la société portugaise, un large mouvement de femmes et d'hommes s'est créé dans le but de réclamer une nouvelle loi sur la dépénalisation de l'avortement par le biais du référendum. Une pétition a été lancée par un collectif afin de récolter les 75'000 signatures nécessaires à son aboutissement. Le défi a été relevé et 121'151 signatures ont été déposées au Parlement en février 2004. Cet immense succès de la société civile portugaise témoigne non seulement de son évolution, mais surtout elle indique qu'une partie de la population portugaise serait en faveur de la légalisation de l'avortement.

Malgré cette volonté populaire, les oppositions du gouvernement, associées à celles de l'Eglise catholique, s'appuyant sur des mensonges, affirment que le référendum ne pourra se réaliser avant 2006, période des prochaines élections législatives.

Cet été encore, un navire néerlandais de Women on Wawes (femmes sur les vagues) a tenté d'accoster à Figueira, au Nord du Portugal. Aménagé en clinique gynécologique ce navire était équipé pour pratiquer des interruptions de grossesses. Le bateau n'a pas pu approcher les côtes portugaises et il a été surveillé par deux navires de guerre, sous le prétexte qu'il serait une menace pour la sécurité du pays et de la santé publique.

Ce dispositif guerrier est la pitoyable démonstration du gouvernement portugais et de ses complices ecclésiastiques de leur incapacité à négocier et à discuter le problème de l'avortement. Il montre également ce à quoi ils sont prêts pour combattre la volonté du peuple portugais.

Ces événements montrent les avancées et les reculs des luttes féministes. Malgré la criminalisation, le retour en arrière, les groupes de féministes portugaises se battent et continuent d'entreprendre des actions publiques pour la dépénalisation de l'avortement. Leur courage et leur détermination seront sans limite tant que la loi portugaise, permettant aux femmes de décider ou non de leur grossesse, ne sera pas promulguée. ◆